

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 99

chargée de l'examen du/de la : postulat de Mme Virginie Kyriakopoulos et consorts :
« Une formation professionnelle en danse classique pour Lausanne »,

Présidence :	M. Serge TALLA (soc.)
Membres présents :	Mme Christine GOUMAZ (rempl. Mme DEVALLONNE DINBALLI (soc.)) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; Mme Virginie KYRIAKOPOULOS (Les Verts) ; Mme Sima DAKKUS (Les Verts) ; M. Mathieu CARREL (rempl. Mme BLANC (PLR)) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; ; Mme Lana DAMERGI (EàG) ; M. Jean-Luc MASSON (UDC)
Membres excusés :	Mme Naomi Alexandra MATEWA (Les Verts) ; M. Samson YEMANE (soc.) ; Mme Klesta KRASNIQI (PLR) ; Mme Clara SCHAFFER (v'lib.).
Représentant de la Municipalité :	M Grégoire JUNOD, syndic.
Invité-e-s :	Mme Isabelle GATTIKER, cheffe de service de la Culture
Notes de séances :	M. Assadour MATTHEY

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 05.09.2025

Début et fin de la séance : 10 h 30 – 11 h 32

Contexte du postulat

Le postulat, présenté par Madame Virginie KYRIAKOPOULOS vise à initier la création d'une **formation professionnelle qualifiante en danse classique à Lausanne**, comblant ainsi un manque notoire en Suisse romande (seule Zurich propose un CFC).

Point de vue de la municipalité

La Municipalité se montre **favorable à l'étude du projet** mais souligne que la **compétence et le financement** relèvent principalement du **Canton** (formation professionnelle).

Arguments en faveur du postulat

- **Rayonnement et Atouts de Lausanne** : La ville jouit d'une **renommée mondiale** dans la danse (Grand Prix de Lausanne, acteurs de haut rang, infrastructures) et doit **optimiser** ces ressources.
- **Coûts Modérés** : L'existence d'infrastructures et de potentiels partenariats permettrait de contenir les coûts.

Conseil communal de Lausanne

- **Promotion du sport féminin et de l'art** : La danse est l'un des sports les plus investis par les femmes à Lausanne. Promouvoir cette formation valoriserait le sport féminin et la dimension artistique et culturelle de la danse, considérée comme un **"art total"**.
- **Protection des jeunes athlètes** : Il est impératif d'assurer un **encadrement psychique et physique adéquat** (diététique, médical, protection contre le harcèlement) pour ces "sportifs d'élite", qui ne bénéficient pas des mêmes structures que d'autres (ex. Centre Sport Études).
- **Compétition et Débouchés Internationaux** : L'absence de formation locale pousse les jeunes à partir en Suisse alémanique ou en France (Paris, Lyon, Cannes), créant une "fuite des talents". Une école locale permettrait de **former et d'engager des talents localement** tout en visant des **débouchés internationaux**.
- **Valorisation des compétences transversales** : Le cursus scolaire actuel ne valorise pas suffisamment les aptitudes artistiques dans le bulletin de notes, contrairement aux cursus internationaux, décourageant les élèves-danseurs.

Position de la Municipalité et Débats

- **Distinction Formation Non-Professionnelle / Professionnelle** : La Municipalité souligne que le postulat ne concerne que la **formation professionnelle qualifiante**, qui est une compétence cantonale. Contrairement à la musique, la danse n'est pas subventionnée pour sa pratique non-professionnelle, un débat distinct.
- **Modèle et Échelle Régionale** : La formation devrait être réfléchie à une **échelle romande, voire lémanique**, sur un modèle **HES ou CFC**, s'appuyant sur des structures existantes (potentiellement en lien avec les Conservatoires de musique). Une collaboration multi-sites est envisageable.
- **Débouchés** : Le nombre de débouchés classiques en Suisse romande est limité (Ballet Béjart, Grand Théâtre). La nouvelle filière doit être **calibrée de manière modeste** en volume et considérer l'ouverture à la danse contemporaine.
- **Soutien Logistique** : Bien que le financement doive être cantonal, la Municipalité est **favorable à contacter le Canton** et pourrait apporter un **appui logistique** (mise à disposition de locaux, comme pour la Manufacture).
- **Rappel sur l'École Rudra** : L'École Rudra, bien que professionnelle, n'était pas qualifiante au sens du système suisse. Historiquement, elle n'a jamais reçu de subvention directe, mais ses coûts (CHF 200'000) étaient indirectement comblés par la subvention au Ballet Béjart, avant que cette somme ne soit coupée.

Conseil communal de Lausanne

Conclusion(s) de la commission : La commission à l'unanimité (9 oui) accepte le renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Vote concl. : 9 oui 0 non 0 abstention

Lausanne, le 26.09.2025

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) *Serge Talla*